

DATE DE CONVOCATION : 10 Novembre 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : K. GAI - B. LAFAYE- G. MIGNON- M.H. AUBINEAU - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY -J.P. DESLIAS- P. ORMECHE - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. CLEMENTEL - S. RAYNAUD - P. BERTON - C.RAFIN - S. BUTET.

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR : M. VILLEGER donne pouvoir à B. LAFAYE - T. DEGRANDE donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - JF CESSAC donne pouvoir à K. GAI - K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET - S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON -

SECRETAIRE DE SEANCE : F. GUIRAO

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR PASSAGE DE CANALISATIONS ET POSE DE COFFRETS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la nécessité de procéder à la mise en place d'un coffret et d'une canalisation souterraine rue des Chênevaux afin de permettre le raccordement de l'hôpital local à l'assainissement collectif,

CONSIDERANT que pour procéder à l'implantation de ces ouvrages, il convient de signer une convention de servitudes avec ENEDIS qui va réaliser ces travaux,

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune et ENEDIS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **PAR 25 VOIX POUR** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitudes avec ENEDIS pour la mise en place d'un coffret et d'une canalisation souterraine.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE